

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 janvier 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.E.
2012-12-17

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-septième jour du mois de décembre de l'an deux mille douze à dix-neuf heures (19:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière, assistent également à cette séance.

Monsieur le maire mentionne la présence de la trésorière et la remercie ainsi que la directrice générale, les cadres et les membres du conseil pour le travail effectué lors de l'élaboration du budget 2013.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉPÔT DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION.

La greffière dépose au conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 30 novembre 2012

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu lundi, le **17 décembre 2012 à 19 h** à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

1. Acceptation de l'ordre du jour.
2. Dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2013.
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2013.
4. Dépôt et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations.

5. Adoption du règlement no. 246-2012 « Règlement imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2013 ».
6. Résolution pour autoriser la publication dans le journal La Pensée de Bagot, de l'analyse des recettes, des dépenses et affectations 2013.
7. Résolution pour fixer le taux d'intérêt et la pénalité pour l'année 2013.
8. Levée de la séance.

La greffière

Claudine Babineau

Rs.2012-12-401

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR LE MAIRE.

Monsieur le maire Éric Charbonneau présente les prévisions budgétaires de la Ville d'Acton Vale pour l'année financière 2013 et remercie la trésorière, madame Sylvie Guay, pour son excellent travail lors de l'élaboration du budget 2013.

.....PÉRIODE DE QUESTIONS.

Suite à la présentation des prévisions budgétaires, monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

M. Pierre Bond	Comment est déterminé le mode de paiement entre la campagne vs la ville?
	Est-ce qu'un système de son pour les séances du conseil est prévu dans le budget?
	Les subventions gouvernementales sont attirées à quoi?
M. Alain Bérubé	Au niveau des infrastructures, est-ce que la Ville a cogné à certaines portes au niveau du gouvernement provincial?
	Questions concernant les taxes foncières, les hausses vs les baisses.
	Est-ce la dernière année du rôle triennal?
	Est-ce que les subventions pour la piscine et le stade sont en mode attente?

Rs.2012-12-402

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2013.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année d'imposition 2013 telles que présentées par le maire.

Le conseiller Luc Champagne vote contre la présente résolution.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Rs.2012-12-403

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS.

Conformément à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 246-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Rs.2012-12-404

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 246-2012.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 03 décembre 2012, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'adopter le règlement suivant:

Rg. 246-2012 Règlement imposant une taxe foncière générale à
taux variés pour l'année 2013.

Le conseiller Luc Champagne vote contre la présente résolution.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Rs.2012-12-405

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PUBLICATION DE L'ANALYSE DES REVENUS, DES DÉPENSES, DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AINSI QUE LES AFFECTATIONS 2013 DANS LE JOURNAL LA PENSÉE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu de publier dans le journal La Pensée l'analyse des revenus, des dépenses, des activités financières ainsi que les affectations pour l'exercice 2013, et ce, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-12-406

RÉSOLUTION POUR FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT ET LA PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2013.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu de fixer le taux d'intérêt, pour le prochain exercice financier (2013) comme suit :

Arrérages de taxes : Intérêt à DIX POUR CENT (10 %), additionné d'une pénalité annuelle de l'ordre de CINQ POUR CENT (5 %);

Facturations diverses : Intérêt à DIX POUR CENT (10 %).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever la séance à dix-neuf heures et seize minutes (19;16).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière